

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE 17 AVRIL 2023, À 19 H 30.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 3 avril 2023
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Chargé de projets aux services techniques – Olivier Neveu – embauche
 - 5.3 Lettre d’entente syndicale – autorisation de signature
 - 5.4 Avis de motion et dépôt et adoption – projet de règlement d’emprunt 1341-2023 autorisant le remboursement à la Société de l’Autisme région de Lanaudière des dépenses reliées à des travaux de construction d’un stationnement municipal et de construction de branchements de service aux infrastructures d’eau de la Ville et décrétant des travaux de réfection du segment de la 3^e Avenue sur le lot 6 505 809 et pourvoyant à ces fins à un emprunt de 915 200 \$
 - 5.5 Adoption – règlement d’emprunt numéro 1336-2023 afin de pourvoir aux frais d’honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de réaménagement du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe et pourvoyant à l’emprunt d’une somme de 652 600 \$ à cette fin
 - 5.6 Adoption – règlement d’emprunt numéro 1340-2023 décrétant des travaux d’éclairage de la phase 1 de l’avenue des Berges et pourvoyant à l’emprunt d’une somme de 261 500 \$ à cette fin
 - 5.7 Nouvelle école primaire – autorisation de paiement
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Journalier manœuvre saisonnier – embauche
 - 6.2 Adoption – règlement numéro 1342-2023 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu’amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
 - 6.3 Nettoyage des rues – mandat
 - 6.4 Amélioration de la sécurité – rues formant le quadrilatère de l’École des Prairies – Jobert inc. – décompte final no 5
- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Dérogation mineure numéro 2023-0051 (7, avenue Daniel)
 - 7.2 Dérogation mineure numéro 2023-0053 (lot 4 928 436)
 - 7.3 Étude de PIIA – projet de remplacement d’enseignes – 200, boulevard Antonio-Barrette

7.4 Avis de motion et dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1343-2023 modifiant le règlement 300-C-1990 dans le but d'autoriser, au sein de la zone C-5 107, les habitations pour personnes en difficulté

7.5 Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne – adhésion – renouvellement

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Fondation Dominique Ducharme pour la Jeunesse et le Sport – golf bénéfice

8.2 Paniers de basketball – École des Prairies – contribution financière

8.3 Club de course de l'École des Prairies – contribution financière

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Appel de candidatures – œuvre publique – îlot Coulombe – modifications

10.2 Programmation culturelle été 2023 – Fête nationale et Jeudis Musik'Eau

10.3 Expositions des finissants 2023 du Cégep de Joliette – bourse d'exposition au Centre des Arts Alain-Larue

10.4 Village en chanson de Petite-Vallée – contribution financière

10.5 Théâtre La Caravelle – achat de billets

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse

madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19h30.

202-04-2023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

203-04-2023

4.1 Séance ordinaire du 3 avril 2023

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

204-04-2023

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 4 avril au 17 avril 2023 inclusivement et totalisant une somme de 1 622 480,60 \$.

5.2 Chargé de projets aux services techniques – Olivier Neveu – embauche

205-04-2023

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de chargé de projets aux services techniques;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'embauche de monsieur Olivier Neveu au poste de chargé de projets aux services techniques;

QUE le début de l'emploi de monsieur Olivier Neveu soit fixé au 1^{er} mai 2023;

QUE le salaire de monsieur Neveu soit fixé à la médiane de la classe salariale établie pour le poste de chargé de projets à l'intérieur de la *Structure administrative et salariale ainsi que les conditions de travail du personnel cadre municipal* de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE la Ville accorde à monsieur Neveu quatre semaines de vacances payées dès la première année;

QUE monsieur Neveu bénéficie du régime d'assurance collective dès son entrée en fonction selon les normes édictées par la compagnie d'assurances;

QUE l'embauche de monsieur Neveu comme chargé de projets aux services techniques soit soumise à une période de probation d'un an à compter du début de son entrée en fonction.

206-04-2023

5.3 Lettre d'entente syndicale – autorisation de signature

ATTENDU QUE la direction générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, se sont entendus quant aux conditions de travail de madame Sandra Cardenas, agente de bureau, comptes payables et perception;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient par les présentes autorisés à signer la lettre d'entente déposée conjointement par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, concernant les conditions de travail de madame Sandra Cardenas, agente de bureau, comptes payables et perception.

207-04-2023

5.4 Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1341-2023 autorisant le remboursement à la Société de l'Autisme région de Lanaudière des dépenses reliées à des travaux de construction d'un stationnement municipal et de construction de branchements de service aux infrastructures d'eau de la Ville et décrétant des travaux de réfection du segment de la 3e Avenue sur le lot 6 505 809 et pourvoyant à ces fins à un emprunt de 915 200 \$

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1341-2023 autorisant le remboursement à la Société de l'Autisme région de Lanaudière des dépenses reliées à des travaux de construction d'un stationnement municipal et de construction de branchements de service aux infrastructures d'eau de la Ville et décrétant des travaux de réfection du segment de la 3e Avenue sur le lot 6 505 809 et pourvoyant à ces fins à un emprunt de 915 200 \$.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1341-2023 autorisant le remboursement à la Société de l'Autisme région de Lanaudière des dépenses reliées à des travaux de construction d'un stationnement municipal et de construction de branchements de service aux infrastructures d'eau de la Ville et décrétant des travaux de réfection du segment de la 3e Avenue sur le lot 6 505 809 et pourvoyant à ces fins à un emprunt de 915 200 \$

208-04-2023

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1341-2023 autorisant le remboursement à la Société de l'Autisme région de Lanaudière des dépenses reliées à des travaux de construction d'un stationnement municipal et de construction de branchements de service aux infrastructures d'eau de la Ville et décrétant des travaux de réfection du segment de la 3e Avenue sur le lot 6 505 809 et pourvoyant à ces fins à un emprunt de 915 200 \$

5.5 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1336-2023 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de réaménagement du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 652 600 \$ à cette fin

209-04-2023

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 3 avril 2023 concernant le règlement d'emprunt numéro 1336-2023 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de réaménagement du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 652 600 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 1336-2023 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de réaménagement du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 652 600 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

Objet :	Frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de réaménagement du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et la rue Coulombe
Portée :	Tout le territoire
Coût :	652 600 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur

5.6 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1340-2023 décrétant des travaux d'éclairage de la phase 1 de l'avenue des Berges et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 261 500 \$ à cette fin

210-04-2023

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 3 avril 2023 concernant le règlement d'emprunt numéro 1340-2023 décrétant des travaux d'éclairage de la phase 1 de l'avenue des Berges et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 261 500 \$ à cette fin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro 1340-2023 décrétant des travaux d'éclairage de la phase 1 de l'avenue des Berges et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 261 500 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

Objet :	Travaux d'éclairage de la phase 1 de l'avenue des Berges
Portée :	Lots 6 420 750, 6 420 751, 6 420 753, 6 420 754 et 6 420 755 ainsi que les morcellements futurs
Coût :	261 500 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie des immeubles concernées

5.7 Nouvelle école primaire – autorisation de paiement

211-04-2023

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'est engagée, aux termes de la résolution numéro 276-06-2022 et d'une entente avec le Centre de services scolaire des Samares, à acquitter le coût des travaux municipaux dans le cadre de la construction de la nouvelle école;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares a transmis deux factures concernant la partie civile des travaux ainsi que la surveillance de chantier civil attribuables à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies verse au Centre de services scolaire des Samares la somme de 4 265,54 \$ incluant les taxes applicables, soit :

- un montant de 4 216,41 \$ pour la partie civile des travaux du 1er au 28 février 2023 (facture C2-000339);
- un montant de 49,13 \$ pour la surveillance de chantier civil au 10 mars 2023 (facture C2-000347);

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1312-2022.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Journalier manoeuvre saisonnier – embauche

212-04-2023

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher du personnel saisonnier au poste de journalier manoeuvre au Service des travaux publics pour la période estivale 2023;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection relativement à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'embaucher monsieur Charles Durand à titre d'employé journalier manoeuvre saisonnier au Service des travaux publics au salaire fixé à l'échelon 1 de la classe salariale 2 de la convention collective en vigueur;

QUE la Ville accorde à monsieur Durand une semaine de vacances payées dès la première année;

QUE le début de l'emploi de monsieur Durand soit fixé au 1^{er} mai 2023.

6.2 Adoption – règlement numéro 1342-2023 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

213-04-2023

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 3 avril 2023 concernant le règlement numéro 1342-2023 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1342-2023 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

214-04-2023

6.3 Nettoyage des rues – mandat

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au nettoyage des rues de la Ville;

ATTENDU la recommandation datée du 6 avril 2023 de monsieur Marc-Antoine Valois, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater l'entreprise A.C.I inc. pour procéder au nettoyage des rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le tout selon l'offre de services détaillée et datée du 24 mars 2023.

215-04-2023

6.4 Amélioration de la sécurité – rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies – Jobert inc. – décompte final no 5

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Jobert inc. l'exécution de travaux dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jonathan Désy, ingénieur de CLA Experts-Conseils inc., et que ce dernier émet le décompte final no 5 et en recommande le paiement dans sa lettre du 5 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Jobert inc. la somme de 4 713,98 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1235-2019.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

216-04-2023

7.1 Dérogation mineure numéro 2023-0051 (7, avenue Daniel)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 957 située au 7, avenue Daniel;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de régulariser l'implantation d'une remise à jardin de 3,55 X 3,72 mètres construite à 0,40 mètre de la ligne latérale gauche de propriété alors que la réglementation municipale prévoit que les remises à jardin doivent être situées à au moins 1 mètre de toute ligne de propriété;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2023-0051 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2023-0051 soit acceptée.

217-04-2023

7.2 Dérogation mineure numéro 2023-0053 (lot 4 928 436)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 928 436 située sur la 3^e Avenue;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment principal alors que :

1. L'aire de stationnement projetée sera implantée à 1,55 mètre de la ligne avant au lieu de 2 mètres tel que prévu à l'article 3.3.1.3.4 du règlement de zonage 300-C-1990;
2. L'aire de stationnement projetée sera implantée à 0,99 mètre de la ligne arrière au lieu de 1.2 mètres tel que prévu à l'article 3.3.1.4.3 du règlement de zonage 300-C-1990;
3. Le projet ne comporte pas un espace de chargement et déchargement dédié alors qu'un espace de chargement ou de déchargement est requis en vertu de 3.3.1.6.2 du règlement de zonage 300-C-1990;
4. Le projet prévoit que l'aire de stationnement pavée empiète partiellement dans la bande de verdure d'une largeur minimale de deux (2) mètres qui doit être aménagée, à partir de la ligne de rue. Cette situation est dérogatoire à l'article 3.3.2.3.1 du règlement de zonage 300-C-1990;
5. Le projet prévoit le reboisement de 8 des 16 arbres prévus en vertu de l'article 3.3.2.2.3 du règlement de zonage 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2023-0053 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2023-0053 soit acceptée, sous réserve des conditions suivantes :

QU'un agencement plus organique des plantations soit privilégié par la création de talles d'arbres plutôt que des lignes droites de plantations;

QUE ces talles d'arbres soient aménagées à l'extérieur des lignes électriques et des ouvrages de gestion des eaux pluviales afin d'éviter les problématiques de captation et d'infiltration des eaux de pluie et afin de permettre aux arbres de conserver leur pleine canopée à l'âge adulte;

QUE le reboisement soit effectué en cherchant à atteindre les standards prévus par le règlement.

7.3 Étude de PIIA – projet de remplacement d'enseignes – 200, boulevard Antonio-Barrette

218-04-2023

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 550 et situé au 200, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser le remplacement de deux (2) enseignes sur le bâtiment accessoire, soit le lave-auto et le remplacement d'une section de l'enseigne sur poteau;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 550 et situé au 200, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet d'autoriser le remplacement de deux (2) enseignes sur le bâtiment accessoire, soit le lave-auto et le remplacement d'une section de l'enseigne sur poteau.

7.4 Avis de motion – règlement numéro 1343-2023 modifiant le règlement 300-C-1990 dans le but d'autoriser, au sein de la zone C-5 107, les habitations pour personnes en difficulté

219-04-2023

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1343-2023 modifiant le règlement 300-C-1990 dans le but d'autoriser, au sein de la zone C-5 107, les habitations pour personnes en difficulté.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1343-2023 modifiant le règlement 300-C-1990 dans le but d'autoriser, au sein de la zone C-5 107, les habitations pour personnes en difficulté

220-04-2023

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1343-2023 modifiant le règlement 300-C-1990 dans le but d'autoriser, au sein de la zone C-5 107, les habitations pour personnes en difficulté.

7.5 Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne – adhésion – renouvellement

221-04-2023

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 et d'acquitter la cotisation de 100 \$ s'y rapportant.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Fondation Dominique Ducharme pour la Jeunesse et le Sport – golf bénéfice

222-04-2023

IL est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies renouvelle sa commandite par un partenariat platine pour la 4^e édition du tournoi de golf bénéfice de la Fondation Dominique Ducharme pour la Jeunesse et le Sport qui se tiendra au Club de golf de Joliette, le 20 juillet 2023;

QU'un chèque au montant de 3 000 \$ soit émis à l'ordre de la Fondation Dominique Ducharme pour la Jeunesse et le Sport en paiement du partenariat.

8.2 Paniers de basketball – École des Prairies – contribution financière

223-04-2023

ATTENDU QU'une demande d'aide financière avait été déposée par l'École des Prairies dans le cadre de l'installation de nouveaux paniers de basketball pour le projet de surface multisport;

ATTENDU la résolution numéro 600-12-2021 par laquelle la Ville accordait une aide financière au montant de 5 335 \$ à l'École à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le paiement à titre d'aide financière d'un montant de 5 600 \$ à l'École des Prairies, pour l'acquisition de deux nouveaux paniers de basketball pour le projet de surface multisport.

8.3 Club de course de l'École des Prairies – contribution financière

224-04-2023

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par le Club de course de l'École des Prairies dans le cadre de la Course aux 1000 pieds qui aura lieu le 7 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$ au Club de course de l'école des Prairies en soutien financier au programme d'entraînement des élèves qui participeront à la Course aux 1000 pieds, conditionnellement à ce que le logo de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies apparaisse sur le chandail qui leur sera offert.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Appel de candidatures – oeuvre publique – îlot Coulombe – modifications

225-04-2023

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a approuvé, par sa résolution numéro 140-03-2023, les dispositions de l'appel de candidatures pour la création d'une oeuvre publique à l'îlot Coulombe;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la constitution du comité de sélection afin de respecter le règlement 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la constitution du comité de sélection dans le cadre de l'appel de candidatures pour la création d'une oeuvre publique à l'îlot Coulombe, conformément au règlement 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

10.2 Programmation culturelle été 2023 – Fête nationale et Jeudis Musik'Eau

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet puisqu'elle siège sur le conseil d'administration de l'Ensemble folklorique La Foulée et que son enfant est dans le groupe de musique dont il est question, madame Suzanne Dauphin, mairesse, s'abstient de participer aux délibérations.

226-04-2023

ATTENDU QUE le conseil municipal désire animer l'été 2023 et poursuivre le développement de l'offre culturelle offerte à la population prairiquoise;

ATTENDU QUE les résolutions 618-12-2022 et 619-12-2022 mandataient le Centre Culturel Desjardins pour l'organisation de la Fête nationale ainsi que des Jeudis Musik'Eau;

ATTENDU la recommandation du 5 avril 2023 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation culturelle pour l'été 2023 pour la Fête nationale et les Jeudis Musik'Eau, soit :

Événement	Date	Heure	Artiste
Fête nationale	23 juin	18 h	<i>Mario a un incroyable talent</i>
		18 h 45	La Foulée
		19 h	Branchaille
		20 h 45	Boîte à chanson
	Animation		Marilou Le Reste
Jeudis Musik'Eau	10 août	19 h 30	Wesli Band Première partie : à déterminer
	17 août	19 h 30	Jolene & the Gambler Première partie : Marie-Hélène Di Rienzo
	24 août	19 h 30	Lydia Képinski symphonique avec l'OSJJ

QUE les spectacles se tiendront au parc des Champs-Élysées;

Que la Ville diffuse l'information sur ses différents outils de communication selon le plan de communication établi.

10.3 Expositions des finissants 2023 du Cégep de Joliette – bourse d'exposition au Centre des Arts Alain-Larue

227-04-2023

ATTENDU QUE le conseil municipal désire renforcer la notoriété du Centre des Arts Alain-Larue et collaborer avec des artistes de la région;

ATTENDU QUE le Centre des Arts Alain-Larue a pour mission de présenter des expositions professionnelles et/ou émergentes;

ATTENDU la recommandation du 18 janvier 2023 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'offrir en prix à l'artiste sélectionné par le jury dans le cadre de l'exposition 2023 des finissantes et finissants du département des Arts visuels et histoire de l'art du Cégep de Joliette une plage d'exposition lors de la saison 2024-2025 au Centre des Arts Alain-Larue;

D'autoriser madame Dauphin, mairesse, à signer une lettre d'appui confirmant le prix qui sera remis.

10.4 Village en chanson de Petite-Vallée – contribution financière

228-04-2023

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par Village en chanson de Petite-Vallée dans le cadre de sa campagne de financement 2022-2023;

ATTENDU QUE l'organisme est partenaire de la programmation du Carrefour culturel depuis plusieurs années;

ATTENDU la recommandation du 5 avril 2023 de la Commission de développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 500 \$ à Village en chanson de Petite-Vallée, selon le programme de reconnaissance de la campagne de financement 2022-2023;

DE mandater monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture et des loisirs, afin de faire reconnaître l'apport de la Ville lors de l'accueil de l'événement au Carrefour culturel.

10.5 Théâtre La Caravelle – achat de billets

229-04-2023

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne deux billets pour assister au spectacle *L'Épopée Théâtrale* présenté par le Théâtre la Caravelle le 30 avril 2023 à l'Espace Proxi du Centre culturel Desjardins;

QU'un chèque au montant de 50 \$ soit émis en paiement des billets retenus.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

230-04-2023

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19h41.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse